



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Conseil des commissaires

## SÉANCE DU 15 MAI 2012 Volume 14 - numéro 11

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 mai 2012 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Sophie Sirois, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Ghislaine Saint-Jean, messieurs France Dubé et Ghislain Morin, commissaires.

### PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

### OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.



## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 avril 2012 - # 10
- 5.0 Rapport du Comité de parents
- 6.0 Direction générale :
  - 6.1 Services éducatifs identifiés 2012-2013 - primaire et secondaire
  - 6.2 Plans d'effectifs 2012-2013
    - 6.2.1 Personnel de soutien
    - 6.2.2 Personnel professionnel
  - 6.3 Soumissions pour travaux de rénovation
  - 6.4 Politique # 4 - Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire 2012-2013 - Adoption
  - 6.5 Politique # 8 - Frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation
  - 6.6 Assurances responsabilités de la Commission scolaire - renouvellement
  - 6.7 Direction adjointe à la formation professionnelle - nomination
  - 6.8 Direction adjointe d'école - embauche
  - 6.9 Évaluation du directeur général
- 7.0 Varia
  - 7.1 Recrutement : Orthophoniste
  - 7.2 Conflit étudiant au Québec
  - 7.3 Félicitations
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-782-CC)**

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 AVRIL 2012 - # 10

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 17 avril 2012 - # 10, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-783-CC)**



## RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante du comité de parents, madame Hélène Pelletier, donne un compte rendu de la réunion du 14 mai 2012 du comité de parents.

Les principaux sujets discutés furent :

- Les représentantes de COSMOSS sont venues rencontrer les membres pour présenter le guide et le questionnaire « Aide-moi à entrer à l'école » qui seront remis aux parents lors de l'inscription à l'école afin de favoriser une rentrée à l'école harmonieuse pour les petits du préscolaire;
- Madame Christiane Séguin informe qu'elle prévoit compléter la rédaction d'un protocole applicable dans l'ensemble des écoles de la Commission scolaire à propos de la pédiculose;
- Présentation de divers rapports : trésorerie; commissaire-parent; conseil général de la Fédération qui a eu lieu le 28 avril 2012;
- Participation au congrès de la FCPQ;
- Étude d'un document traitant des frais chargés aux parents;
- Discussion sur la parution du communiqué de presse du Comité.

## DIRECTION GÉNÉRALE

### Services éducatifs identifiés 2012-2013 – primaire et secondaire

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, présente et commente les services éducatifs identifiés selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2012-2013.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*

(L.R.Q., c. I-13.3);

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Louise

Malenfant, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les services éducatifs à dispenser pour l'année 2012-2013 selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire identifiée, comme présentés séance tenante et dont le résumé est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-784-CC)**



## Plans d'effectifs 2012-2013

### Personnel de soutien

Le coordonnateur aux ressources humaines, Monsieur Vincent Pelletier, présente et explique la teneur du Plan d'effectifs 2012-2013 du personnel de soutien. Il résume les postes à maintenir, les postes en surplus à abolir et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Lucie Bossé,  
et résolu :

D'adopter le Plan d'effectifs 2012-2013 du personnel de soutien comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

D'annexer ledit Plan d'effectifs à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-785-CC)

### Personnel professionnel

La directrice du Service des ressources humaines, Madame Catherine Boulay, présente et explique la teneur du Plan d'effectifs 2012-2013 du personnel professionnel. Elle résume les postes à maintenir, le poste à abolir et le nouveau poste à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Diane Valcourt, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectifs 2012-2013 du personnel professionnel comme présenté séance tenante;

De confirmer son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

D'annexer ledit Plan d'effectifs à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-786-CC)



## Soumissions pour entretien de bâtiments

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, présente les résultats des différents appels d'offres réalisés pour l'attribution de plusieurs contrats d'entretien et réparation de bâtiments.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2011-2012, à la firme « Les architectes Proulx et Savard » de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Notre-Dame de Témiscouata-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme « Les architectes Proulx et Savard » suite à l'ouverture, le 8 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Entreprise C.V. Dionne inc. » de Saint-Pascal pour la somme de 196 700 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, Monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Entreprise C.V. Dionne inc. » de Saint-Pascal pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Notre-Dame de Témiscouata-sur-le-Lac;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-787-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2011-2012, à la firme « Les architectes Proulx et Savard » de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de douches des garçons à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme « Les architectes Proulx et Savard » suite à l'ouverture, le 8 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Les Constructions de l'Empress inc. » de Rimouski pour la somme de 212 200 \$ excluant les taxes;



**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Chantal

Desjardins, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Les Constructions de l'Empress inc. » de Rimouski pour la réfection des salles de douches des garçons à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles, sous réserve de fournir les attestations de conformité de la Commission de la Construction du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-788-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre d'un ajout au projet maintien des bâtiments 2009-2010, à la firme « Actuel Conseil inc. » de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la nouvelle structure de chaussée à l'École Gérard-Collin de Témiscouata-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme « Actuel Conseil inc. » suite à l'ouverture, le 9 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Constructions Jean-Paul Landry inc. » de Saint-Antonin pour la somme de 42 455 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Diane Valcourt, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Constructions Jean-Paul Landry inc. » de Saint-Antonin pour la nouvelle structure de chaussée à l'École Gérard-Collin de Témiscouata-sur-le-Lac;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-789-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre d'un ajout au projet maintien des bâtiments 2009-2010, à la firme « Actuel Conseil inc. » de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la nouvelle structure de chaussée au Centre administratif de Cabano à Témiscouata-sur-le-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme « Actuel Conseil inc. » suite à l'ouverture, le 9 mai 2012, des soumissions reçues;



**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Constructions Jean-Paul Landry inc. » de Saint-Antonin pour la somme de 65 081,50 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, Monsieur Claude Breault, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Constructions Jean-Paul Landry inc. » de Saint-Antonin pour la nouvelle structure de chaussée au Centre administratif de Cabano à Témiscouata-sur-le-Lac;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-790-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2011-2012, au bureau « Carl Charron, architecte » de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilettes de l'École Saint-Pierre de Dégelis;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le bureau « Carl Charron, architecte » suite à l'ouverture, le 10 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Les Constructions Unic inc. » de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 67 100 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Les Constructions Unic inc. » de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la réfection des salles de toilettes de l'École Saint-Pierre de Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-791-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2011-2012, au bureau « Carl Charron, architecte » de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la salle des toilettes de l'École de la Farandole de Dégelis;



**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le bureau « Carl Charron, architecte » suite à l'ouverture, le 10 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Construction & Rénovation Jaro 90 inc. » de Lac-des-Aigles pour la somme de 59 800 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Anne-Marie Morin, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Construction & Rénovation Jaro 90 inc. » de Lac-des-Aigles pour réfection de la salle des toilettes de l'École de la Farandole de Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-792-CC)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, au bureau « Carl Charron, architecte » de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la salle des toilettes et de l'entrée latérale de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le bureau « Carl Charron, architecte » suite à l'ouverture, le 10 mai 2012, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « Les Constructions de l'Empress Inc. » de Rimouski pour la somme de 113 900 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Andrée Truchon, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie « Les Constructions de l'Empress Inc. » de Rimouski pour la réfection de la salle des toilettes et de l'entrée latérale de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles, sous réserve de fournir les attestations de conformité de la Commission de la Construction du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-793-CC)**





#### **Politique #4 - Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la Commission scolaire - Adoption**

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle les différentes étapes de la consultation que le projet de mise à jour de la politique #4 - « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la commission scolaire 2012-2013 » a connu et il précise que nous en sommes rendus à l'adoption du projet pour en officialiser les dispositions.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que la politique #4 - « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la commission scolaire 2012-2013 » devait faire l'objet d'une mise à jour;

**CONSIDÉRANT** le processus de consultation réalisé auprès des différents intervenants concernés;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Lucie Bossé, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la mise à jour de la politique #4 - « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la commission scolaire 2012-2013 » comme présentée;

**QUE** cette mise à jour annule et remplace les dispositions antérieures et que ceux-ci entre en vigueur à la date de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-794-CC)**

#### **Politique #8 - Frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation**

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle l'intention de procéder à l'amendement de la politique #8 - « Frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation ». Une première version a déjà été présentée aux commissaires et suite à la réception de certains commentaires, des modifications ont été apportées au projet. On dépose séance tenante le projet révisé afin de convenir avec les commissaires s'ils acceptent que soit soumise en processus de consultation la présente version du projet d'amendement.

Après délibérations, on convient d'acheminer dans le cadre du processus de consultation conséquent la présente version du projet d'amendement de la politique #8 de la Commission scolaire.



## Assurances responsabilités de la Commission scolaire - renouvellement

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle que le principe de regroupement d'achats d'assurances responsabilité est déjà en application à la Commission scolaire depuis quelques années et que l'expérience confirme qu'il y a de bonnes économies à réaliser. Il recommande donc de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire à ce regroupement pour l'année 2012-2013.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**ATTENDU** l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03 et 12 pour l'obtention d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

**ATTENDU** qu'il serait avantageux, de l'avis des partenaires impliqués, de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2012-2013;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par la firme « Guy Turcot & associés inc. »;

**ATTENDU** que la Commission scolaire de la Capitale a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du consultant « Guy Turcot & associés inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, Monsieur Alexandre Ancil-Bruneau, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs :

- 1- Participe au regroupement d'achats desdites commissions scolaires pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2012-2013;
- 2- Mandate la firme « Guy Turcot & associés inc. » pour préparer les conditions de reconduction du portefeuille des assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- 3- Mandate la Commission scolaire de la Capitale pour poursuivre le processus de renouvellement, tel que le prévoit la clause de renouvellement dans le dernier contrat d'assurance. Cette clause permettant de reconduire avec le même assureur, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, et accepte d'être responsable, au même titre que celle-ci, pour le présent mandat;
- 4- S'engage à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme « Guy Turcot & associés inc. », la recommandation découlant de cette négociation de gré à gré pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

**QUE** le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-795-CC)**



### Direction adjointe à la formation professionnelle - nomination

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle l'ouverture du poste de direction adjointe à la formation professionnelle. Il résume les démarches suivies pour la sélection du candidat et fait état de la recommandation du comité de sélection.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture du poste de direction adjointe à la formation professionnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, Monsieur Claude Breault, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs nomme Madame Denise Leblanc à titre de directrice adjointe à la formation professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-796-CC)**

Monsieur Bernard D'Amours souligne qu'avec la nomination de Madame Denise Leblanc comme directrice adjointe à la formation professionnelle, on devra éventuellement procéder à son remplacement à titre de directrice adjointe pour les Écoles Ste-Marie, des Jolis-Vents, de la Vallée-des-Lacs et La Source.

### Direction adjointe d'école - embauche

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle que le projet d'affectation des directions d'établissement 2012-2013 prévoit la réunion sous une même équipe de direction des Écoles Gérard-Collin et Georges-Gauvin et par conséquent on doit procéder à l'embauche de la direction adjointe d'école qui accompagnera la directrice, Madame Guilène Gladu. Monsieur D'Amours résume les démarches suivies pour la sélection du candidat et fait état de la recommandation du comité de sélection.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** l'ouverture d'un poste de direction adjointe d'école pour les Écoles Gérard-Collin et Georges-Gauvin;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;



**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Louise

Cassistat, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage Monsieur Carol Pélissier à titre de directeur adjoint pour les Écoles Gérard-Collin et Georges-Gauvin selon les termes d'un contrat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 212;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-797-CC)**

### **Évaluation du directeur général**

Le président, Monsieur Guilmont Pelletier, précise que selon les nouvelles dispositions du règlement sur les conditions d'emploi du personnel hors cadre l'évaluation de la direction générale peut se faire via un comité ad hoc ou par le président de la commission scolaire. De plus, Monsieur Pelletier souligne qu'étant donné l'abolition du boni au rendement la Commission scolaire n'est pas obligée de procéder à l'évaluation annuelle de la direction générale.

Le président demande donc aux commissaires s'ils désirent qu'une évaluation du directeur général soit effectuée cette année.

Après délibérations, on convient de procéder l'année prochaine à l'évaluation du rendement du directeur général.

### **VARIA**

#### **Recrutement : orthophoniste**

La commissaire, Madame Diane Valcourt, désire savoir pourquoi la Commission scolaire n'a pas encore procédé à la sélection d'une ou d'un orthophoniste.

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, et la directrice des ressources humaines, Madame Catherine Boulay, expliquent que la pénurie d'orthophonistes sur le marché de l'emploi et les conditions d'emploi offertes dans le secteur de l'éducation pour ce type de poste font en sorte qu'il est très difficile d'en recruter

#### **Conflit étudiant au Québec**

Les commissaires échangent sur le conflit étudiant qui prévaut présentement au Québec.



## Félicitations

**ATTENDU** la cérémonie de remise de la Médaille du Lieutenant Gouverneur qui s'est tenue à Sainte-Anne-de-la-Pocatière le samedi 21 avril 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Madame Chantal Desjardins, et résolu :

**QUE** le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations Sara Théberge, élève de 5<sup>e</sup> secondaire à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel, fille de Monsieur Alain Théberge et Madame Ginette Pelletier de Trois-Pistoles, qui s'est mérité la Médaille du Lieutenant Gouverneur pour souligner l'excellence de ses résultats scolaires au secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-798-CC)

## PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'interroge sur la discipline dans les écoles et l'application du vouvoiement. Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'il fera une vérification auprès des directions d'école et qu'il reviendra devant le conseil sur le sujet.

## PROCHAINE SÉANCE

Le 19 juin 2012 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-799-CC)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale